



Conseil d'Administration du 3 juillet 2023
Procès-verbal approuvé

➤ **Membres du conseil d'administration :**

Membres présents :

Collège des enseignants-chercheurs et enseignants – collège A :

Marc DUMAS ; Virginie DUPONT ; Thierry MORINEAU ; Karine VALLÉE

Collège des enseignants-chercheurs et enseignants – collège B :

Frédéric BEDEL ; Nadine DE LA PALLIÈRE ; Anne ÉLAIN ; Agnès LECOMPTE ; Xavier TRIPOTEAU

Collège des personnels BIATSS :

Nathalie BOURDET LE BOULICAUT ; Gilles GASSELIN ; Ludovic LE BOËDEC ; Philippe LE MÉE

Collège des usagers :

Collège des personnalités extérieures :

Thierry CATROU ; Fabrice VÉLY

Membres de droit avec voix consultative :

Agnès SONOIS ; Jean-Roch SAUVÉ ; Véronique SAINT-MLEUX

Membres représentés :

Collège des enseignants-chercheurs et enseignants – collège A

Isabelle DURAND donne procuration à Thierry MORINEAU

Guy GOGNIAT donne procuration à Karine VALLÉE

Collège des enseignants-chercheurs et enseignants – collège B

Catherine KERBRAT-RUELLAN donne procuration à Anne ÉLAIN

2 Collège des BIATSS

Mario DRAGONE donne procuration à Ludovic LE BOËDEC

Geneviève LE BARBIER donne procuration à Philippe LE MÉE

Collège des usagers

Collège des personnalités extérieures

David ROBO donne procuration à Virginie DUPONT

➤ **Membres invités présents :**

Sébastien LE GALL, vice-Président du CA ; Yves GROHENS, vice-président Innovation ; Régis FERRON, délégué général de l'Alliance universitaire de Bretagne ; Laurent DANIEL, Doyen de l'UFR LLSHS ; Anne-Sophie LAMBLIN GOURDIN, Doyen de l'UFR DSEG ; Tahar LOULOU, Directeur de l'IUT de Lorient ; Éric MARTIN, Directeur de l'ENSIBS ; Emmanuelle BROCHARD, Directrice des affaires financières ; Sonia JAFFRO, Directrice des ressources humaines ; Roseline LE SQUÈRE, Directrice de la direction d'appui recherche, innovation, doctorat ; Nathalie LESCOAT, Directrice des affaires statutaires et juridiques ; Laure DARLEON, chargée d'affaires statutaires et juridiques - secrétaire de séance.

Ordre du jour :**1 – Informations générales**

- 1.1 – Point d'information générale

2 – Procès-verbaux

- 2.1 – Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 23 mai 2023

3 – Politique d'établissement

- 3.1 – Avis sur la désignation de Monsieur David MENIER en qualité de Directeur du Service Formation Professionnelle et Alternance et extension du domaine de compétences du Vice-président en charge de la formation professionnelle et de l'entrepreneuriat étudiant
- 3.2 – Politique en matière de valorisation : projet de création d'une filiale au sein de la SATT Ouest Valorisation
- 3.3 – Présentation du rapport moral et financier de l'Alliance universitaire de Bretagne

4 – Finances

- 4.1 – Budget rectificatif n°1 2023
- 4.2 – Débat d'orientation budgétaire 2024
- 4.3 – Admissions en non-valeur
- 4.4 – Principe de participation financière de l'UBS au dispositif d'expérimentation bretonne en rénovation immobilière

5 – Ressources humaines

- 5.1 – Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) Revalorisation de l'IFSE - Convergence nationale
- 5.2 – Fonctions pouvant ouvrir droit à la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) au titre de l'année universitaire 2023-2024
- 5.3 – Information sur l'actualisation des lignes directrices de gestion « Promotion, valorisation des parcours professionnels » de l'UBS
- 5.4 – Mise en paiement des primes au brevet pour lesquelles la prescription quadriennale s'applique

6 – Formation

- 6.1 – Bilan des crédits de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) pour l'année 2022
- 6.2 – Agréments des associations étudiantes pour l'année universitaire 2022-2023
- 6.3 – Tarifs des prestations des services de l'UBS pour l'année universitaire 2023-2024
- 6.4 – Règlement intérieur des bibliothèques universitaires du Service Commun de Documentation (SCD) à compter de l'année universitaire 2023-2024
- 6.5 – Revalorisation des conditions tarifaires des conventions particulières de partenariat entre le groupement d'intérêt public Campus ESPRIT Industries et l'UBS (IUT Vannes et Lorient-Pontivy) pour la période 2023-2024 à 2027-2028
- 6.6 – Renouvellement des accréditations à délivrer le titre d'ingénieur diplômé de l'ENSIBS pour la période 2024-2025 à 2025-2026

7 – Recherche

- 7.1 – Financement du « Reste à charge » pour les post-doctorants du programme COFUND « BIENVENUE » qui seront accueillis à l'UBS
- 7.2 – Dotation de démarrage fléchée aux Maîtrise.sse.s de conférences nouvellement recruté.e.s à l'UBS

8 – Questions diverses

La Présidente ouvre la séance.

Annonce est faite des membres présents ainsi que des procurations.

1 – Informations générales

1.1 – Point d'information générale

✓ Appels à projet UBS

Virginie DUPONT remercie Éric MARTIN pour avoir mené à bien le projet « CyberSkills4All » lauréat du programme « Compétences et Métiers d'Avenir » qu'il va maintenant falloir mettre en œuvre. L'UBS a également été lauréate d'un appel à projet autour du développement de formations en Afrique. Ce projet intitulé « TRANGA » est porté par l'UBS avec comme partenaire l'Université de La Réunion, et son but est de développer des formations autour de l'énergie à Madagascar. Le budget est d'environ 2,5 M€ sur cinq ans. L'établissement est toujours en attente de deux autres projets qui avaient été déposés. Virginie DUPONT mentionne tout d'abord le projet Unité pour France 2030 dont l'information politique devrait être transmise très prochainement. Par ailleurs, la réponse au projet de l'Alliance européenne « eMERGE » interviendra rapidement, mais l'UBS pense qu'elle a peu de chance d'être lauréate sur ce tour puisque l'action principale porte sur l'élargissement d'alliances existantes, avec simplement quelques nouvelles alliances créées. Virginie DUPONT n'a pas encore de retour du rectorat suite au dialogue de performance qui s'est déroulé début juin.

Véronique SAINT-MLEUX estime qu'une réponse devrait intervenir aux alentours de la mi-juillet.

Virginie DUPONT souhaite enfin adresser un chaleureux remerciement à Éric MARTIN qui termine son mandat de directeur de l'ENSIBS le 31 juillet 2023. Un nouveau directeur a été nommé par le ministère, en la personne de Jean LABOURDETTE, qui provient d'une école de Laval. Elle remercie Éric MARTIN pour son investissement, son engagement et avoir apporté de l'énergie pour rendre encore plus dynamique l'ENSIBS.

Éric MARTIN en profite pour remercier tous les collègues, enseignants, personnels techniques et élus qui ont pu accompagner ce projet de développement de l'école qu'il a porté pendant cinq ans. Cette période a été particulière avec la crise sanitaire, et quelques contraintes qui se sont imposées à titre personnel. Son successeur, Jean LABOURDETTE, est docteur en mathématiques et a été nommé pendant 23 ans à la direction d'écoles. Sa dernière direction de campus était à Laval, au sein d'une école spécialisée dans la cybersécurité. Il a été proposé par le conseil d'école qui s'est réuni début avril, et validé par la ministre de l'Enseignement Supérieur et la Recherche. Il devrait théoriquement rejoindre l'école le 1^{er} août prochain.

Virginie DUPONT annonce qu'Éric MARTIN reste à l'UBS et sera porteur du projet « CyberSkills4All ».

2 – Procès-verbaux

2.1 – Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 23 mai 2023

(Document de présentation, slides 5-6)

Sébastien LE GALL présente ce point.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (21 votes pour) le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 23 mai 2023.

Délibération n° 2023-043

3 – Politique d'établissement

3.1 – Avis sur la désignation de Monsieur David MENIER en qualité de Directeur du Service Formation Professionnelle et Alternance et extension du domaine de compétences du Vice-président en charge de la formation professionnelle et de l'entrepreneuriat étudiant

(Document de présentation, slides 8-9)

Sébastien LE GALL indique qu'il est proposé que le vice-président en charge de la formation professionnelle et de l'entrepreneuriat étudiant, qui porte donc la politique de la formation professionnelle de l'UBS, soit aussi directeur du Service Formation Professionnelle et Alternance (SFPA). L'évolution de l'organisation prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2023. Par ailleurs, le recrutement d'un responsable du service est en cours.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité (21 votes pour) un avis favorable à la désignation de Monsieur David MENIER en qualité de directeur du service Formation Professionnelle et Alternance et approuve, en conséquence, l'extension du domaine du Vice-président en charge de la formation professionnelle et de l'entrepreneuriat étudiant.

Délibération n° 2023-044

3.2 – Politique en matière de valorisation : projet de création d'une filiale au sein de la SATT Ouest Valorisation

(Document de présentation, slides 10-18)

Sébastien LE GALL explique que l'ambition de ce point est d'informer les administrateurs de l'avancée du dossier puisqu'il y a des enjeux importants. Il donne la parole à Yves GROHENS afin qu'il présente ce point.

Yves GROHENS rappelle qu'une première information avait été transmise au CA en fin d'année 2022 sur la volonté de l'UBS de créer une filiale. Cette volonté s'est précisée au fur et à mesure des réunions et d'avis d'acteurs dont le ministère qui a décrit la feuille de route à suivre pour la création de cette nouvelle structure. Une convention sera proposée au CA en septembre-octobre prochain pour régir le fonctionnement de cette filiale. L'objectif est de fluidifier et rendre plus agiles les relations avec le monde socioéconomique. Il n'existe pas de structure de type filiale dans les universités bretonnes mais c'est le cas ailleurs en France, avec l'existence de deux grands modèles. Yves GROHENS cite le modèle de filiale en propre piloté par les universités et le modèle de filiale créée dans les structures de SATT. L'idée est de fluidifier les conventionnements avec le monde socioéconomique et la gestion des fonds privés. Le ministère a orienté l'UBS vers la création d'une filiale dans la structure SATT avec laquelle l'établissement a conventionné, il y a environ 10 ans, pour lui confier certaines missions : la gestion des brevets, la négociation des

contrats de recherche, la maturation. Il est aujourd'hui proposé d'étendre le cadre des missions de la SATT autour de deux nouvelles missions :

- Activité en propre (activités de service) : réalisation de prestations privées et prestations projets. Des ingénieurs seront recrutés par la SATT et mis à disposition de l'UBS au sein des laboratoires et des plateformes pour réaliser de la prestation.
- Activité déléguée (activités en collaboration) : gestion des contrats privés des laboratoires et des plateformes.

L'objectif est que la filiale soit opérationnelle en janvier 2024. La présidente de l'UBS préside la filiale et confie le pilotage politique à un vice-président. La filiale est rattachée à la Direction d'Appui Recherche, Innovation, Doctorat (DRUID) qui gère l'interface UBS/SATT et est dirigée par un directeur salarié de la SATT. Un comité de pilotage UBS se réunit 3 à 4 fois par an et un comité d'orientation stratégique intègre des partenaires externes, que sont les collectivités, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) et les entreprises du territoire.

Agnès LECOMPTE aimerait avoir un exemple de projet qui pourrait être géré par cette filiale plutôt que par un laboratoire. Elle aimerait aussi savoir si la filiale ouvre la voie à des montages financiers différents.

Yves GROHENS prend l'exemple d'une prestation à 20 000 €, à la demande d'un industriel, qui arriverait au mois d'octobre. Ce type de prestation arrive assez souvent et pour laquelle l'UBS n'a pas l'agilité de gestion pour y faire face. Des ingénieurs vont être recrutés par la structure SATT et mis à disposition de l'UBS, c'est-à-dire que l'établissement pourront faire appel à ces ingénieurs ponctuellement en cas de prestation à réaliser. L'activité déléguée provient du laboratoire et la flexibilité financière sera supérieure au sein de la filiale. L'argent est placé par le laboratoire mais la typologie de gestion est différente de celle de l'UBS. Il faut notamment être dans une gestion pluriannuelle, ce qui constitue une ouverture d'un champ des possibles.

Agnès LECOMPTE comprend que la filiale est essentiellement un avantage en termes de temporalité des contrats.

Thierry CATROU a l'impression qu'il s'agit d'une transformation profonde de l'esprit de l'université qui deviendrait une entreprise de service. Il craint une certaine dérive à ce sujet.

Yves GROHENS répond que les missions principales de l'université restent la formation et la recherche, et on évoque ici une autre activité annexe qui est une activité de prestation que l'université opère assez peu actuellement. L'établissement achète beaucoup de matériels sur des fonds publics mais celui-ci est sous-utilisé alors que les besoins des entreprises du territoire peuvent être forts. Yves GROHENS assure qu'il n'y a pas de privatisation de l'université.

Fabrice VÉLY rappelle que la structure IRMA fonctionne déjà en termes de pré-filiale, avec des contrats privés, et la volonté de la filiale est d'élargir le dispositif à l'ensemble des pôles d'excellence de l'UBS. IRMA a un excédent brut d'exploitation même si le résultat est difficilement positif en raison du modèle d'amortissement. L'objectif est aussi d'aller vers une optimisation des matériels et le modèle proposé permettra d'avoir davantage de souplesse, de répondre aux besoins du territoire et d'offrir des prestations aux entreprises. Les collectivités territoriales suivent cette activité et sont tout à fait favorables à cette évolution qui va dans le sens des intérêts de l'UBS et de l'ensemble des partenaires.

Frédéric BEDEL s'interroge sur un risque de concurrence entre la filiale et les laboratoires.

Yves GROHENS reconnaît qu'une filiale qui aurait un succès planétaire pourrait faire de l'ombre aux laboratoires. Pour autant, il tient à rappeler que les ingénieurs d'une filiale ne font pas de la recherche mais de l'ingénierie, ce qui se fait peu dans les laboratoires. Le territoire comprend un

grand nombre de PME qui souhaitent faire de l'innovation et de la recherche mais qui n'ont pas toujours le personnel à disposition, d'où un besoin d'une structure d'interface au travers d'une filiale. Les laboratoires effectuent peu de prestations et l'idée de la filiale est plutôt d'apporter de la prestation. Il va falloir que les laboratoires s'habituent à avoir un compte de gestion supplémentaire et au fait qu'ils auront des ingénieurs à disposition et à utiliser de manière complémentaire à ce qui se fait déjà au sein des structures de recherche.

Frédéric BEDEL aimerait savoir si l'impact sera plus important dans le domaine des sciences dites dures.

Yves GROHENS confirme que le modèle économique est plus facile du côté des sciences dites dures. En revanche, il existe un véritable intérêt du côté des sciences humaines. Il faut que les laboratoires en SHS aient envie d'accompagner ce raisonnement. Une offre de services se construit sur du long terme et avec des ingénieurs.

Xavier TRIPOTEAU ne comprend pas ce qui est entendu par « filiale opérée par le SATT ». Il aimerait savoir si la filiale aura le statut de SAS et connaître sa composition de capital.

Yves GROHENS explique que l'UBS est actionnaire de la SATT qui est une SAS. IRMA intégrera cette SATT pour créer l'embryon d'une « business unit » et fera un apport en capital, ce qui permettra d'augmenter le nombre d'actions au sein de la SATT. La « business unit » au sein de la SATT est une structure qui aura une comptabilité particulière supervisée par l'UBS.

Roseline LE SQUÈRE informe qu'un marché d'accompagnement juridique sur ces questions est en préparation pour anticiper tous les aspects de défiscalisation et autres.

Agnès SONOIS pense qu'il faut être précis sur les termes utilisés en matière de comptabilité. Elle comprend que l'association IRMA sera dissoute pour intégrer la SATT. Il faudra savoir si les comptes de la « business unit » seront consolidés dans le cadre de l'université.

Yves GROHENS confirme qu'il s'agit de points techniques sur lesquels l'UBS est accompagnée par un cabinet juridique.

Virginie DUPONT signale que l'Université de Bordeaux a transformé une association en filiale et l'idée est de s'inspirer de ce qui existe déjà ailleurs.

Thierry CATROU aimerait savoir si la « business unit » dispose d'un territoire prédéfini.

Yves GROHENS répond qu'il n'existe pas de restriction géographique au niveau du territoire. Pour autant, 70 % de l'activité est bretonne dans le cadre de la pré-filiale et 50 % est morbihannaise. On sent donc bien un tropisme autour des entreprises qui sont à proximité.

Virginie DUPONT note que ce projet en construction est relativement complexe. L'idée est de poursuivre les réflexions et de faire des points d'étape réguliers en CA.

3.3 – Présentation du rapport moral et financier de l'Alliance universitaire de Bretagne

(Document de présentation, slides 19-25)

Sébastien LE GALL donne la parole à Régis FERRON afin qu'il présente ce point.

Régis FERRON rappelle que l'ENIB, l'UBO et l'UBS ont signé en juillet 2019 une convention de coordination territoriale appelée « Alliance Universitaire de Bretagne » (AUB). L'objet du

regroupement est de faciliter et structurer les échanges entre les membres de l'AUB, partager leurs principales orientations et faire converger les enjeux institutionnels, notamment :

1. Construire une politique commune de recherche et innovation
2. Développer une économie de la connaissance par la formation tout au long de la vie
3. Élaborer un projet d'amélioration de la qualité de vie étudiante et de promotion sociale sur le territoire
4. Mettre en commun et renforcer la complémentarité des stratégies internationales de ses membres

En termes de recherche et innovation, l'AUB a mis en place un club de culture scientifique dans le cadre de l'appels à projet SAPS CSTI et obtenu un financement de 70 000 € par l'ANR afin de soutenir les actions de médiation scientifique au sein de ses établissements membres. L'AUB a organisé le forum « La Fabrique des recherches » en décembre 2022 à Brest avec plusieurs acteurs régionaux afin de dynamiser le lien « science avec et pour la société » (SAPS). Elle a aussi lancé en 2022 l'Initiative Recherche Interdisciplinaire afin de soutenir des thématiques scientifiques émergentes. Cinq projets sur la cybersécurité et la sûreté alimentaire ont été retenus auxquels participent quatre laboratoires (Labsticc, LUBEM, IRDL, LBCM) et ont obtenu le financement de deux allocations doctorales sur 3 ans et quatre contrats de post-doctorat ainsi que des moyens de fonctionnement. L'AUB a mis en place à l'automne 2022 un Comité d'éthique sur les recherches non interventionnelles (CERNI) afin d'apporter un avis préalable aux équipes menant des recherches concernant la personne humaine. Le comité s'assure que les projets de recherche répondent aux principes éthiques recommandés par les établissements, et est composé d'experts dont les compétences sont complémentaires. En 2022, 13 dossiers ont été soumis au CERNI.

En termes de formation tout au long de la vie, les établissements veulent coordonner leur offre de formation initiale et continue dans le cadre de l'AUB et ont prolongé en 2022 les trois masters co-accrédités. L'AUB a accompagné la mise en place d'une communauté d'ingénierie pédagogique au sein de ses établissements membres afin d'échanger sur des thématiques d'intérêt, mutualiser les besoins en compétences et accroître l'expertise pédagogique. Une journée de la pédagogie réunissant l'ENIB, l'ESIAB et l'ENSIBS a été organisée en mai 2022 ainsi qu'un séminaire en décembre 2022 réunissant près de 25 participants issus de l'ensemble des composantes des établissements. Dans le cadre de la démarche INP portée par l'ENIB et les écoles internes (ESIAB et ENSIBS), deux postes de chargé de mission ont été financés afin d'inscrire les « Enjeux socio-écologiques » dans les cursus et renforcer le « lien formation-recherche en ingénierie ». Ce projet a vocation à fédérer les écoles et renforcer leurs coopérations dans différents domaines comme le recrutement post-bac et post-bac + 2, le rayonnement international, le développement de cursus conjoints et d'enseignements partagés.

En matière d'amélioration de la qualité de vie étudiante, l'AUB a animé tout au long de l'année 2022 les États généraux de la vie étudiante dans le but de réaliser un diagnostic partagé sur le territoire 29-56 et poser les bases d'un Schéma d'amélioration de la vie étudiante. Plus de 3 800 étudiants ont répondu aux enquêtes et plusieurs dizaines d'élus et représentants d'associations ont participé aux ateliers organisés sur les 7 sites. L'AUB a soutenu en 2022 la création du centre d'entraînement national universitaire en voile habitable et foils (CENUV) et accordé aux établissements un financement de 95 000 € pour l'acquisition de l'équipement. Plusieurs actions ont été lancées notamment sur le plan sportif.

Enfin, en termes de complémentarité des stratégies internationales, l'AUB assure depuis 2021 la gestion d'un guichet unique 29-56 pour la campagne « colloques internationaux » de la Région Bretagne et de Brest Métropole. Chaque année, les établissements se regroupent sous un stand commun AUB lors du salon EAIE à Barcelone.

Régis FERRON informe que les éléments financiers sont conformes au budget initial présenté dans les établissements avec un dépassement des dépenses, tout en restant dans le cadre budgétaire.

Philippe LE MÉE s'interroge sur l'avenir de l'AUB compte tenu des déclarations du président de l'UBO, avec une éventuelle transformation de la convention de coordination en convention d'association.

Virginie DUPONT explique que le projet de l'UBS, dans le cadre de France 2030, ne change pas sa structure et peut très bien fonctionner avec l'AUB telle qu'elle est actuellement. En revanche, le projet de l'UBO changera sa structuration en lien avec la création d'un établissement public expérimental (EPE) qui intégrerait l'ENIB. D'autres écoles y seraient associées dont l'ENSIBS, l'IMT Atlantique, l'ENSTA Bretagne, l'école navale, etc. Dans ce cadre, l'AUB serait certainement amenée à être modifiée, avec la mise en place d'une convention d'association entre l'UBS et l'UBO.

4 – Finances

4.1 – Budget rectificatif n°1 2023

(Document de présentation, slides 27-44)

Emmanuelle BROCHARD présente le premier budget rectificatif de l'exercice 2023. Il intègre les principaux mouvements de crédits suivants :

- L'intégration des reports des tranches annuelles non exécutées des programmes pluriannuels des exercices antérieurs,
- L'ajustement des ouvertures de crédits au regard de la notification ministérielle de mars 2023
- L'ajustement des ouvertures/fermetures de crédits liés à l'actualisation des recettes propres de l'établissement
- L'ajustement des ouvertures de crédits du CPER Recherche
- L'ouverture de crédits correspondants au démarrage de projets particuliers dont deux programmes fléchés (BUT GACO, projet CyberSkill4all et projet TRANGA)
- L'ouverture de crédits pour des opérations d'investissement mobilières et immobilières spécifiques et des projets du schéma directeur numérique

Le solde budgétaire est déficitaire de 5,5 M€ et le budget rectificatif n°1 augmente le déficit de solde budgétaire de 1,1 M€ par rapport au budget initial en lien notamment avec la politique d'investissement de l'établissement. Pour autant, le niveau de trésorerie permet de supporter ce déficit constaté à ce moment de l'exercice. En droits constatés, le déficit de 1,1 M€ au budget initial est ramené à 759 k€. Par ailleurs, le plafond d'emploi fixé par l'État est rehaussé de 12 ETPT, suite à un courrier de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) du 7 avril 2023, afin d'accompagner le développement de l'établissement. Ce dernier est fixé à 843 ETPT.

Sébastien LE GALL précise que l'UBS n'a pas reçu la masse salariale correspondante à cette augmentation du nombre d'ETPT mais cela reste quand même une bonne nouvelle.

Emmanuelle BROCHARD informe que le plafond global des emplois est augmenté de 19 ETPT par rapport au tableau des emplois présenté au budget initial. Cette augmentation concerne uniquement le plafond 2 (+ 6,75 enseignants-chercheurs et enseignants non permanents et + 12,25 personnels BIATSS non permanents). Cette hausse du nombre d'ETPT s'explique d'une part par des recrutements non prévus au budget initial opérés sur de nouvelles ressources propres

(Cyberskill, TRANGA...) et d'autre part par la prévision de consommation des ETPT effectuée à partir de la réalisation du 1^{er} trimestre 2023. Par ailleurs, les recettes encaissables augmentent de 3,4 M€ au budget rectificatif. Les dépenses décaissables sont à hauteur de 4,6 M€ dont 630 k€ en masse salariale, 2 M€ en fonctionnement et 1,9 M€ en investissement.

Le budget rectificatif n'impacte la fondation que sur le report négatif de crédit du programme HIT pour un montant marginal de - 19 k€ ce qui conduit à solde budgétaire déficitaire de - 28 k€.

La capacité d'autofinancement est de 1,7 M€ et couvre 28 % des investissements non subventionnés (6,4 M€), et le prélèvement sur fonds de roulement est de 4,6 M€. Le niveau prévisionnel du fonds de roulement se situe à 9,7 M€ et correspond à 35,6 jours de fonctionnement ? au-delà des 30 jours préconisés. La trésorerie de l'établissement se situe à 8,2 M€, soit 30 jours prévisionnels comme préconisé.

Sébastien LE GALL retient que le déficit est moindre par rapport au budget initial, avec une réduction de l'ordre de 700 k€.

Frédéric BEDEL comprend l'intérêt de l'augmentation des ETPT pour les postes de fonctionnaires mais s'interroge sur l'augmentation des ETPT pour les postes de contractuels.

Virginie DUPONT explique que l'établissement doit faire face à la forte progression de l'apprentissage et des contrats de recherche qui nécessitent notamment des recrutements d'ingénieurs. Il était donc nécessaire d'augmenter le plafond d'emplois sur les ressources propres.

Sonia JAFFRO précise que le plafond 1 est relevé par l'État de 12 ETPT, afin de prévoir le retour potentiel d'agents qui sont en détachement. Le plafond 2 a plutôt trait à une prévision de la dépense et des recrutements prévus en 2023. Ces 19 ETPT supplémentaires sont la traduction de la réelle activité de l'UBS par rapport aux différents projets.

Virginie DUPONT signale que certains projets mettront peut-être un peu plus de temps à se lancer, ce qui pourrait engendrer moins de recrutements que prévu en fin d'année.

Philippe LE MÉE a l'impression que les aides sont moins importantes pour les alternants dans le public.

Virginie DUPONT répond que le coût contrat n'est pas différent, que ce soit dans le public ou dans le privé. La première ministre encourage les opérateurs et les employeurs publics à recruter des apprentis et à participer à l'effort d'apprentissage. Lorsque l'étudiant suit sa formation à l'UBS, l'employeur ne paye pas le coût complet du contrat.

Sonia JAFFRO ajoute que l'alternance permet de compenser, pour partie, le problème d'attractivité de l'UBS. Il s'agit en effet d'un des leviers pour assoir des personnels au sein de l'établissement.

Virginie DUPONT confirme que l'UBS forme de nombreux jeunes et il serait intéressant d'en recruter quelques-uns, notamment dans le domaine du numérique.

Philippe LE MÉE en profite pour signaler qu'il est absolument convaincu par la démarche de l'alternance.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (21 votes pour) les autorisations budgétaires suivantes :

- 1 071 ETPT dont 827 ETPT sous plafond État et 244 ETPT hors plafond
- 108 231 980 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 80 596 411 € Personnel
 - 17 446 379 € Fonctionnement
 - 10 189 190 € Investissement
- 107 695 946 € de crédits de paiement dont :
 - 80 596 411 € Personnel
 - 17 173 093 € Fonctionnement
 - 9 926 442 € Investissement
- 102 231 273 € de prévisions de recettes
- - 5 464 673 € de solde budgétaire

Ainsi que les prévisions comptables suivantes :

- - 5 934 598 € de variation de trésorerie dont - 5 845 404 € pour l'UBS et - 89 194 € pour la Fondation
- - 759 645 € de résultat patrimonial dont pour – 786 111 € l'UBS et + 26 466 € pour la Fondation
- 1 773 302 € de capacité d'autofinancement dont 1 728 544 pour l'UBS et 44 758 € pour la Fondation
- - 4 599 943 € de variation de fonds de roulement dont - 4 580 701 € pour l'UBS et - 19 242 € pour la Fondation

Délibération n° 2023-045

4.2 – Débat d'orientation budgétaire 2024

(Document de présentation, slides 45-62)

Sébastien LE GALL rappelle que le débat d'orientation budgétaire (DOB) vise à partager les éléments de contexte et les projets politiques qui vont structurer la construction du budget de l'UBS pour l'année 2024. Cette construction repose sur une volonté politique générale à travers un développement maîtrisé. Cela passe par la recherche permanente d'équilibre :

- Équilibre financier : la construction budgétaire 2024 s'inscrit dans la trajectoire financière passée, intègre des enjeux de court terme et doit être pensée dans une logique pluriannuelle pour garder la maîtrise de développement
- Équilibre au regard de notre potentiel RH : la gestion de « pénurie » (sous-dotation structurelle de la SCSP) oblige à penser le développement avec une attention forte sur le potentiel RH mobilisé mais également à innover, à repenser l'existant, à penser les compétences et la logique de financement

Cette recherche d'équilibre se situe dans un contexte de risque et d'incertitude :

- Inflation forte, notamment sur les fluides
- Volonté de l'État de maîtriser l'évolution des dépenses publiques : non financement, a priori, des mesures salariales annoncées par le ministère sur 2023 (soit 900 k€ à la charge de l'UBS) ; la SCSP de fonctionnement hors masse salariale pourrait baisser de l'ordre de 5 % sur l'exercice 2024 ; le dialogue de performance pourrait ne pas correspondre aux attentes
- Difficulté de recrutement qui pèse sur les collectifs

Sébastien LE GALL rappelle que l'UBS souhaite revendiquer un positionnement stratégique différenciant, celui d'une université « Nouvelle Génération », avec 3 principaux enjeux : former les étudiantes et les étudiants ; soutenir et amplifier la recherche ; engager l'Université dans une

nouvelle étape de son développement pour répondre aux défis sociétaux. L'objectif est de défendre le modèle d'une université inclusive où chaque étudiant, chaque personnel, est intégré et trouve un environnement favorable pour exprimer et faire grandir ses compétences, ses connaissances, ses habilités et pour développer ses relations sociales.

En termes financier, la situation saine permet à l'UBS de tenir sa trajectoire financière :

- Un résultat de 2,3 M€
- Un fonds de roulement à 60 jours de fonctionnement
- Une trésorerie à 59 jours de fonctionnement
- Une capacité d'autofinancement de 4,5 M€.

Pour autant, des fragilités ont d'ores et déjà été identifiées les années précédentes et restent prégnantes :

- Sous-dotation critique de l'établissement au niveau de la SCSP
- Niveau de poste sur support « État » (P1) insuffisant pour atteindre un taux d'encadrement par étudiant satisfaisant, et qui pèse sur la dynamique recherche
- Part de l'augmentation de la masse salariale « État » (celle liée au Glissement Vieillesse Technicité - GVT) financée par les ressources de l'établissement.

Sébastien LE GALL mentionne aussi des enjeux forts comme le financement de la masse salariale « non financée », tant du côté des titulaires que des contractuels, et la nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement. Par ailleurs, les annonces gouvernementales de revalorisation salariale modifieraient la projection budgétaire 2023. Dès lors, la prévision budgétaire 2023 renverrait vers un déficit de - 362 k€.

En termes d'orientations budgétaires, la capacité à développer un projet ambitieux pour l'établissement passe à la fois par une capacité à tenir une trajectoire financière mais aussi par une capacité à la porter en termes de moyens RH et de compétences. La construction du budget 2024 va permettre d'appréhender les risques financiers mais également d'agir de façon à réduire ces tensions au niveau des ressources humaines et de continuer à bénéficier des compétences clés. Des conventions d'objectifs et de moyens avec les composantes permettent de contextualiser ces enjeux dans une perspective pluriannuelle. En 2023 et 2024, les projets de développement dans le domaine de la formation qui vont impacter le budget sont nombreux :

- L'ouverture de la formation Gestion Administrative et Commerciale des Organisations à l'IUT de Lorient & Pontivy en septembre 2023 avec un accompagnement de 4 k€ par l'État en année pleine la première année (56 places).
- La création de la filière STAPS sur le site de Lorient à la rentrée 2024 avec un modèle économique en cours de négociation avec le ministère.
- La demande d'intégration de l'UBS au réseau IAE France qui conduirait en septembre 2024 à la création de l'IAE Bretagne Sud et de la Faculté de Droit et de Sciences Politiques.
- L'ouverture de la 3^{ème} année de BUT à l'IUT de Vannes et à l'IUT de Lorient & Pontivy

Certaines de ces ouvertures ou créations bénéficient de moyens existants (basculer de Licence Professionnelle en BUT 3), de ressources propres liées à l'alternance (ENSIBS), de moyens fléchés (GACO et STAPS). Des moyens devront être abondés dans le cadre du COMP établi avec le ministère et par un soutien de l'État au projet de création ex-nihilo (STAPS). Les projets de développement doivent aussi se penser par le déploiement des ressources. Les composantes doivent à ce titre avoir une attention particulière aux formations à très faibles effectifs, notamment au niveau Master. 20 % des recettes dépendent des actions de l'UBS. Il s'agit notamment de poursuivre la dynamique de développement de l'alternance, de diversifier les sources de financement, d'adopter une conception intégrée des instruments de financement et de former une équipe ressources pour accompagner les acteurs au montage des projets à envisager. Un des objectifs est aussi d'avoir un partenariat renforcé avec les collectivités autour de projets structurants pour le territoire. Il s'agit enfin d'exiger une juste valorisation des activités menées

par l'UBS : pour les partenariats engagés dans le cadre de la formation, pour la valorisation du patrimoine, pour le suivi et l'optimisation des recettes de la recherche. Pour mener à bien ces démarches, l'établissement peut désormais s'appuyer sur un service de contrôle de gestion dédié à l'optimisation des recettes.

En matière de dépenses, la dépense principale restera la masse salariale. Il faudra appréhender la stratégie de ressources humaines selon une nouvelle approche avec la nécessité de mettre en œuvre une véritable GPEC et d'intégrer la logique pluriannuelle (COM composantes). Au niveau de la campagne d'emploi 2024, Sébastien LE GALL rappelle qu'il a été décidé d'envisager exceptionnellement la création d'emploi si le besoin est à la fois critique et pérenne et suppose un « financement État ». Il faut aussi réduire au maximum le gel des postes vacants dès lors qu'un véritable projet de formation et de recherche est présenté conjointement par les composantes et les laboratoires. L'objectif est enfin de permettre le recrutement sur ressources propres mais en s'assurant de la pérennité du modèle économique, notamment lorsqu'il y a un passage en CDI.

En termes de dépenses de fonctionnement, il faudra adopter une démarche volontariste d'évolution rigoureuse de ces dépenses, et prendre en compte la réduction de la SCSP de fonctionnement (hors masse salariale) de l'ordre de 5 % sur l'exercice 2024 et l'inflation qui va peser sur cette section du budget en 2024. La question de l'opportunité de la dépense de fonctionnement se pose. Selon le contexte et la nature du besoin, la dépense peut parfois être réduite sans dégradation du service offert (responsabilité individuelle et collective). La maîtrise des dépenses de fonctionnement est également en lien avec les objectifs de l'UBS en matière de développement durable. Les marges de manœuvre en termes de masse salariale seront d'autant plus fortes que l'évolution des dépenses de fonctionnement est maîtrisée.

Enfin, au niveau des dépenses d'investissement, l'UBS souhaite poursuivre la politique d'investissement ambitieuse des derniers exercices. Il faut donc continuer de porter une attention particulière aux projets d'investissement essentiels pour la dynamique future, en respectant un niveau de fonds de roulement soutenable à moyen terme.

Thierry CATROU constate un tableau particulièrement inquiétant puisque la situation ne cesse de se dégrader. L'UBS essaie de trouver des solutions et de bien faire mais il faut reconnaître que l'État ne remplit pas son rôle et laisse l'établissement dans une situation de précarisation de plus en plus importante, ce qui est très grave. Il faudrait pouvoir questionner l'État pour qu'il rende compte de son attitude et de sa politique en matière d'enseignement supérieur. Thierry CATROU se demande si l'Université a encore un avenir avec une politique d'État qui n'existe pas vraiment.

Virginie DUPONT explique que l'État constate, depuis de nombreuses années, une augmentation constante des fonds de roulement des universités et en déduit qu'elles n'ont pas besoin de davantage d'argent. Les fonds de roulement totaux représentent une somme de 4 milliards d'euros dont 3 milliards engagés sur différents projets fléchés. Pour autant, la réalité n'est pas homogène d'un établissement à un autre. Il est donc difficile de négocier avec l'État. Les universités assument depuis 10 ans le GVT et si l'État acceptait de mettre sur la table 60 M€, elles auraient davantage de possibilités pour répondre aux enjeux à venir.

Thierry CATROU ajoute que l'inflation a une incidence sur la masse salariale et il aimerait savoir si les personnels verront leurs salaires augmenter en fonction de l'inflation.

Virginie DUPONT répond que l'augmentation prévue en 2023 est de l'ordre de 1,5 point.

Agnès LECOMPTE aimerait savoir pourquoi la SCSP de fonctionnement baisse de 5 %, ce qui est particulièrement surprenant dans un contexte d'inflation.

Virginie DUPONT rappelle que les dépenses de l'État ont fortement augmenté depuis la crise sanitaire. Il a donc la volonté de réduire la dette et de diminuer les dépenses publiques. Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche cherche des solutions pour que cette baisse impacte le moins possible les universités. France Universités évalue cette diminution à environ 100 M€ sur l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur.

Thierry MORINEAU aimerait savoir si la notion d'audit extérieur sur les coûts de fonctionnement est un concept tabou.

Sébastien LE GALL rappelle que l'IGAENR était venu regarder la trajectoire RH et masse salariale de l'établissement il y a quelques années, ce qui avait abouti à un certain nombre de préconisations.

Jean-Roch SAUVÉ ajoute que les dépenses de fonctionnement sont de l'ordre de 7 M€, ce qui fait que la marge est relativement faible, et la plupart de ces dépenses concernent les fluides. Un autre poste de dépenses concerne les frais de mission et de déplacement, sur lesquels l'UBS arrive parfois à avoir des leviers d'action. La réduction de 5 % de la SCSP de fonctionnement risque donc de poser des problèmes lors de la constitution de la maquette budgétaire.

Xavier TRIPOTEAU aimerait savoir s'il est envisagé une évolution des droits d'inscription pour les étudiants non boursiers.

Virginie DUPONT répond que rien n'est prévu à ce sujet.

Xavier TRIPOTEAU rappelle qu'on arrive au plateau de la génération 2006, où il y avait eu 830 000 naissances, et l'État a bien conscience que les effectifs vont, à moyen terme, diminuer au sein des universités. Le phénomène commence déjà à être perceptible dans le cycle licence, alors que les effectifs étaient sur une pente ascendante depuis des années. Par ailleurs, une grande part des primo-entrants ont été absorbés par les établissements privés en lien avec le développement de l'alternance. Ce sont les raisons pour lesquelles les discussions sont assez difficiles avec le ministère de l'Économie et des Finances. Les universités souhaitent, de leur côté, développer l'alternance mais des ressources humaines sont aussi nécessaires. Or, il n'est pratiquement plus possible de recruter sur certains métiers en tension, notamment dans le domaine du numérique, de l'informatique et de la Data mais également dans le domaine du commerce et de la gestion. Il est aussi difficile de recruter des enseignants du secondaire puisqu'ils sont mieux payés dans le secondaire que dans le supérieur. La charge pour les collègues en poste devient insupportable, ce qui l'inquiète particulièrement, mais si l'UBS freine l'alternance, il laisse la place aux établissements privés qui sont devenus très agressifs. Xavier TRIPOTEAU pense qu'il est essentiel de sanctuariser les forces de l'établissement dont le développement de l'alternance et la validation des acquis de l'expérience (VEA), mais encore faut-il recruter.

Thierry CATROU suppose que le ministère de l'Économie et des Finances a intégré dans l'équation le développement de la formation tout au long de la vie.

Virginie DUPONT explique qu'un travail est actuellement lancé par la DGESIP sur une meilleure information des formations privées pour faire savoir que certaines d'entre elles ne sont pas qualitatives.

Jean-Roch SAUVÉ profite du débat pour rappeler qu'une des marges de manœuvre est la tarification et la vente des prestations et des services d'enseignement par le biais de conventions. La norme traditionnelle de facturation de l'heure d'enseignement est le tarif de l'heure complémentaire alors que le coût moyen de l'heure d'un enseignant-chercheur est de l'ordre de 180 € et peut rapidement grimper pour les enseignants-chercheurs en fin de carrière. La cellule

dédiée à ce travail avance sur le sujet et négocie avec les partenaires pour récupérer le prix de la véritable valeur des services rendus par l'UBS.

Tahar LOULOU pense qu'il faut aussi réfléchir aux contrats d'alternance traités à l'extérieur de l'UBS. Il pense notamment au CFAI de Ploeren qui gère une formation de 24 alternants dans laquelle l'UBS perd de l'argent, de l'ordre de 200 € par alternant.

Sébastien LE GALL estime que les choix stratégiques doivent se faire à tous les niveaux et les solutions passent par le dialogue de gestion en interne et le dialogue avec la tutelle pour avoir un accompagnement et de la visibilité.

6 – Formation

6.6 – Renouvellement des accréditations à délivrer le titre d'ingénieur diplômé de l'ENSIBS pour la période 2024-2025 à 2025-2026

(Document de présentation, slides 121-125)

Éric MARTIN rappelle que l'ENSIBS avait déposé, en 2020, trois spécialités nouvelles en alternance : Informatique et cybersécurité ; Mécatronique ; Génie civil. Ces formations en alternance ont obtenu une accréditation de trois ans, et non pas de cinq ans comme habituellement, et il est aujourd'hui demandé de renouveler l'accréditation pour la période 2024-2025 à 2025-2026. L'ENSIBS a travaillé avec le conseil de perfectionnement sur le bilan des formations. La Commission des Titres d'Ingénieur (CTI) a demandé à l'ENSIBS de déposer le dossier le 12 juin et l'audit se déroulera le 12 octobre sous une forme assez légère. Il ajoute que le recrutement d'apprentis en génie civil est à hauteur de 150 % de la capacité d'accueil. En revanche, le recrutement est de l'ordre de 25 % en informatique et cybersécurité et **Éric MARTIN** fait part de quelques inquiétudes sur la soutenabilité de cette formation à moyen ou à long terme.

Virginie DUPONT revient sur le cas de la spécialité informatique et cybersécurité qui était gérée par le CFA Bretagne Sud et il est prévu que l'IT2I récupère la gestion de la spécialité. Elle propose que la validation de cette spécialité reste en suspens, le temps de recueillir l'accord du VP CFVU et du VP formation professionnelle sur le rattachement à l'IT2I.

Thierry MORINEAU s'interroge sur le faible nombre d'alternants dans la spécialité informatique et cybersécurité

Éric MARTIN répond que le vivier en numérique n'est pas extensible. La suppression des mathématiques en terminale n'a pas été favorable à l'appétence des lycéens pour réaliser des études scientifiques dans l'enseignement supérieur. Cette spécialité reste fragile quant à sa compréhension dans l'écosystème global.

Sébastien LE GALL informe que la CFVU du 15 juin 2023 a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (21 votes pour) la demande de renouvellement, pour la période de 2024-2025 à 2025-2026, des accréditations à délivrer le titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de Bretagne Sud.

Délibération n° 2023-046

4 – Finances (suite)

4.3 – Admissions en non-valeur

(Document de présentation, slides 63-64)

Agnès SONOIS propose d'acter une proposition du CA auprès de la présidente pour l'admission en non-valeur de 24 dossiers pour un total de 5 184,38 €.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (21 votes pour) l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de 24 dossiers pour un total de 5 184,38 €.

Délibération n° 2023-047

4.4 – Principe de participation financière de l'UBS au dispositif d'expérimentation bretonne en rénovation immobilière

(Document de présentation, slides 65-69)

Virginie DUPONT rappelle que l'ancienne ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation était venue en Bretagne et il lui avait été demandé de réaliser une expérimentation immobilière sur la Région Bretagne pour rénover les bâtiments universitaires. Le ministère de l'Économie et des Finances a consulté la proposition et a accepté de réaliser un test en Bretagne via une enveloppe de 37,5 M€. Il a demandé à la Région et aux autres collectivités de mettre sur la table une enveloppe d'un même montant et aux universités une enveloppe de 10 M€, soit une enveloppe globale de 85 M€. Toutes les universités ont bien évidemment des besoins au-delà de l'enveloppe disponible et l'idée est de la répartir en fonction des surfaces respectives de chaque établissement. L'UBS représente ainsi 12 % du patrimoine universitaire breton, ce qui fait que la part affectée pourrait être de 10,2 M€. Cette subvention permettra de réaliser des rénovations énergétiques de bâtiments sur les sites de Lorient, de Vannes, voire de Pontivy. Il est prévu de réhabiliter l'IUT de Vannes pour 3,5 M€, le bâtiment Sciences 1 pour 3,2 M€, l'IUT de Lorient pour 2,3 M€, l'ENSIBS Vannes pour 0,8 M€ et le Paquebot pour 0,6 M€. L'établissement devra participer à hauteur de 1,2 M€, pris sur son fonds de roulement. Virginie DUPONT estime que cette expérimentation est une excellente nouvelle pour l'UBS, dans la continuité des 5,4 M€ obtenus dans le cadre du Plan de relance et de l'Europe pour la réhabilitation des bâtiments Coppens à Vannes et du Paquebot à Lorient.

Agnès LECOMPTE aimerait savoir s'il est possible d'intégrer des dépenses d'équipement comme la création de bornes de recharge par exemple.

Jean-Roch SAUVÉ répond que ces dépenses n'entrent pas dans le cadre de cette expérimentation mais le projet évoqué est intégré au plan de charge de la direction de l'immobilier. Toutefois, le plan de charge est tel qu'elle n'arrive pas à l'exécuter faute de ressources humaines. Les bornes électriques et les questions de mobilité sont des sujets qui restent à aborder.

Virginie DUPONT confirme qu'il s'agit de métiers en tension pour lesquels l'UBS a énormément de mal à recruter.

Ludovic LE BOËDEC évoque un problème de recrutement au niveau du service de maintenance qui devait piloter le projet des bornes électriques. Pour autant, la direction souhaite déployer des

bornes d'ici la fin de l'année pour les véhicules de service, ce qui représente une dizaine de bornes à l'échelle de l'ensemble des campus de Vannes, Lorient et Pontivy. Par ailleurs, il précise que les travaux sont à réaliser sur trois ans dans le cadre de l'expérimentation bretonne. Une des conditions de réalisation de ces travaux était de mutualiser certains travaux pour les quatre universités, dont le déploiement de panneaux photovoltaïques sur les différents bâtiments d'enseignement supérieur.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (18 votes pour) le principe de participation financière de l'UBS au dispositif d'expérimentation bretonne en rénovation immobilière.

Délibération n° 2023-048

5 – Ressources humaines

5.1 – Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) Revalorisation de l'IFSE - Convergence nationale

(Document de présentation, slides 71-76)

Sébastien LE GALL rappelle que le protocole d'accord du 12 octobre 2020 relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières des personnels pour la recherche, conclu dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de programmation de la recherche (LPR), engage sur une période de sept ans, une large convergence des régimes indemnitaires, tant pour les personnels enseignants que pour les personnels BIATSS.

L'objectif est que l'IFSE moyenne pour les agents d'un même grade au sein de chaque catégorie (A, B et C), soit identique au plus tard en 2027 ; les différences ne devraient plus résulter que du classement par groupes de fonctions, par application de la cartographie concertée et adoptée par l'établissement. Certains établissements ont d'ores et déjà harmonisé l'IFSE entre les filières administratives, ITRF et des bibliothèques, ce qui est le cas pour l'UBS. Le décret portant création du RIFSEEP prévoit que les IFSE doivent être réexaminées selon un rythme défini au niveau national, sachant que le ministère a opté pour un réexamen triennal, ce qui est déjà le cas au sein de l'UBS.

Une dotation a été attribuée à l'UBS dans le cadre de la convergence pour l'année 2023 à hauteur de 85 000 €. Le régime indemnitaire invite à des considérations individuelles et ce sujet a donc donné lieu à des débats importants en CSA, ce qui a permis de faire évoluer le texte sans répondre totalement aux attentes des organisations syndicales. L'idée est de conserver cette idée de principe de convergence. Certains agents ne verront donc pas leur régime indemnitaire évoluer en 2023, ce qui a engendré une forme d'incompréhension. Le tableau rend compte de la complexité de la démarche et Sébastien LE GALL propose de donner la parole à Sonia JAFFRO afin qu'elle présente ce point.

Sonia JAFFRO rappelle que l'enveloppe de 85 000 € allouée par l'État pour l'année 2023 concernait uniquement les filières BIB et ITRF. Or, l'UBS a vu la revalorisation du RIFSEEP comme une démarche globale pour toutes les filières, ce qui fait que l'enveloppe se répartit finalement sur les trois filières. Le principe de convergence est normalement acté jusqu'en 2027, ce qui fait que d'autres enveloppes supplémentaires seront transmises à l'UBS au fur et à mesure des années. En revanche, il n'est pas possible de s'inscrire dans une vision pluriannuelle de revalorisation de l'IFSE car le montant des enveloppes demeure inconnu. L'établissement a fait

le choix de s'aligner sur un principe de grade dans les cotations de postes. Sonia JAFFRO rappelle que l'établissement avait fourni un gros effort à destination des personnels les moins bien rémunérés lors de la mise en place du RIFSEEP, c'est-à-dire les personnels de catégorie B et C, ce qui fait que ceux-ci se situent déjà au niveau de la convergence 2027, voire la dépassent. Pour autant, les organisations syndicales souhaitent valoriser quelque chose symboliquement pour ces personnels, soit une proposition de revalorisation de 60 € par an qui a été actée en CSA. Par ailleurs, quelques agents de l'établissement avaient un dispositif particulier au moment de la création du RIFSEEP et se sont vu attribuer un montant d'IFSE supérieur au montant actuellement voté. Ce dispositif exclut donc une partie de ces personnels de l'augmentation de l'IFSE en 2023.

Virginie DUPONT souligne que la convergence jusqu'en 2027 est tout de même très complexe, avec des moyens attribués très largement insuffisants. Elle reconnaît qu'une trentaine de collègues ne bénéficieront pas de l'augmentation de l'IFSE en 2023 et comprend parfaitement la position des organisations syndicales au CSA. Elle en profite pour les remercier de ne pas avoir voté une deuxième fois contre ce dispositif, ce qui montre la volonté d'avoir un dialogue social constructif même si la proposition n'est pas satisfaisante de leur point de vue.

Philippe LE MÉE signale que certains personnels seront bien au-dessus alors que d'autres seront bien en-dessous de la convergence en 2027. Le tableau est aussi complexe parce que l'UBS a complexifié les choses en proposant de nombreuses tranches de cotation. Il pense qu'il faudrait mettre en place un groupe de travail sur le sujet pour revoir la cotation des postes qui n'est pas représentative de la réalité à l'UBS, avec certains avantages qui ne sont pas forcément justifiés. Il faudrait aussi éventuellement se comparer à d'autres établissements pour mettre fin au millefeuille des cotations.

Jean-Roch SAUVÉ rappelle que le système d'origine, avec des tranches multiples, résultait de la volonté de différents groupes de travail qui avaient associé de nombreux personnels de l'établissement. La complexité de l'application peut engendrer une difficulté de lecture et une difficulté de gestion. Par ailleurs, il faut s'interroger sur la justice du système à mettre en place. Ce n'est pas parce qu'un système est complexe qu'il est injuste et inversement.

Ludovic LE BOËDEC aimerait savoir si cette revalorisation est aussi valable pour les contractuels.

Sonia JAFFRO répond que le RIFSEEP ne concerne que les personnels titulaires.

Virginie DUPONT précise que l'UBS a mis en place un régime indemnitaire pour les contractuels, de l'ordre de 50 % pour un personnel en CDD et de 75 % pour un personnel en CDI, qui provient des moyens de l'établissement.

Agnès LECOMPTE aimerait savoir sur quelle colonne du tableau la gouvernance a effectué des arbitrages.

Sonia JAFFRO explique que la colonne « cible 2027 » renvoie aux cibles définies par le ministère pour tous les établissements, simplement pour les filières BIB et ITRF. L'UBS a appliqué la cible 2027 pour la filière AENES en cohérence avec les cotations de postes et les grades. La gouvernance a effectué des arbitrages sur la colonne « gain 2023 ».

Sébastien LE GALL informe que le CSA du 19 juin 2023 a rendu un avis défavorable à l'unanimité et le CSA du 30 juin 2023 a rendu un avis réputé donné avec 5 abstentions.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve, avec 13 votes pour et 6 abstentions, l'ensemble du dispositif de revalorisation de l'IFSE du RIFSEEP.

Délibération n° 2023-049

5.2 – Fonctions pouvant ouvrir droit à la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) au titre de l'année universitaire 2023-2024

(Document de présentation, slides 77-80)

Sonia JAFFRO informe qu'il n'y a pas de modification apportée au tableau présenté l'année dernière. Il est simplement prévu que le CA se prononce tous les ans sur la liste des fonctions ouvrant droit à une NBI.

Gilles GASSELIN note que la fonction de directeur du SFPA demeure dans le tableau alors que cette fonction est désormais assurée par un enseignant.

Sonia JAFFRO explique que la fonction peut rester dans le tableau, mais personne ne sera attributaire de la NBI comme c'est le cas pour d'autres fonctions occupées par des contractuels par exemple.

Sébastien LE GALL informe que le CSA du 19 juin 2023 a rendu un avis réputé donné avec 8 abstentions.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve, avec 15 votes pour et 4 abstentions, la liste des fonctions pouvant ouvrir droit à une Nouvelle Bonification Indiciaire au titre de l'année universitaire 2023-2024, à compter du 1^{er} septembre 2023.

Délibération n° 2023-050

5.3 – Information sur l'actualisation des lignes directrices de gestion « Promotion, valorisation des parcours professionnels » de l'UBS

(Document de présentation, slides 81-83)

Sonia JAFFRO rappelle que le décret n°2021-1722 du 20 décembre 2021 crée une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés a été modifié par le décret n°2023-172 du 9 mars 2023. Ce décret supprime la proportion :

- De trois quarts de nominations de membres du corps des MCF titulaires du deuxième grade ;
- Et d'un quart de nominations de membres du corps des MCF titulaires du premier grade.

Désormais, il sera possible d'ouvrir les promotions au niveau de deux sections d'un même groupe de disciplines. Enfin, la procédure de promotion interne est simplifiée en faisant intervenir, en premier, le CNU, puis un ou des comités de promotion internes à l'établissement, qui seront chargés de rendre des avis sur les dossiers de chaque candidat et de mener la phase d'audition. Il est ainsi prévu à la page 3 des LDG adoptées en 2022 que « toute actualisation des textes réglementaires en vigueur concernant les conditions d'avancement et de promotion feront l'objet d'une mise à jour des annexes sans qu'il soit nécessaire de réapprouver les lignes directrices de gestion de l'Université ».

Sébastien LE GALL annonce qu'une information a été faite en CSA de l'UBS en date du 19 juin 2023.

5.4 – Mise en paiement des primes au brevet pour lesquelles la prescription quadriennale s'applique

(Document de présentation, slides 84-89)

Sonia JAFFRO rappelle qu'il existe un dispositif de primes au brevet qui sont destinées à valoriser la propriété de brevets individuels et industriels qui peuvent être déposés. Il a été constaté des difficultés dans la mise en paiement de ces primes au brevet tout au long de l'année 2023. Le brevet peut être déposé à un instant T et la prime versée à un autre moment, et pas forcément immédiatement après le dépôt du brevet. Il se trouve que l'UBS, en tant qu'établissement public, ne peut plus verser des sommes dues au-delà de quatre ans puisqu'une prescription quadriennale s'applique. Huit à dix collègues ne se sont pas vu verser leur prime au brevet pour différentes raisons et les services ont réagi un peu tardivement, au-delà des quatre ans réglementaires (brevets déposés en 2016 et 2017). L'agent comptable ne peut pas réaliser le versement et l'établissement est en train de résoudre ces situations individuelles. Une délibération doit donc être prise par le CA pour lever cette prescription quadriennale pour les agents en question afin de supprimer la responsabilité de l'agent comptable dans le versement. Les sommes vont de 114 € à 2 250 €. Sonia JAFFRO ajoute que la procédure a été revue dans son ensemble pour faire en sorte que cette situation ne se reproduise pas.

Sébastien LE GALL informe que le CSA du 27 février 2023 a rendu un avis favorable avec 5 votes pour et 3 abstentions.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (19 votes pour) la mise en paiement des primes au brevet en relevant le délai de prescription s'appliquant (4 ans réglementairement) pour toutes les primes au brevet antérieures à 2017.

Délibération n° 2023-051

6 – Formation

6.1 – Bilan des crédits de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) pour l'année 2022

(Document de présentation, slides 91-102)

Anne ÉLAIN annonce que le montant reversé par le CROUS en 2022 est de 473 570 €. Une part de crédits 2021 non consommés s'ajoute à ce montant pour la création d'installations culturelles et sportives sur le campus de Lorient. Le budget total 2022 s'élève donc à 818 920 €. La ventilation respecte la réglementation, avec 30 % pour le FSDIE et 15 % pour la médecine préventive. Les crédits doivent être utilisés pour les grands domaines de la vie étudiante, à savoir l'accueil des étudiants, leur accompagnement social, sanitaire, sportif et culturel, et les actions d'éducation à la santé. Anne ELAIN donne quelques exemples d'actions financées dans le cadre du FSDIE : mise en place d'un concours d'éloquence, ouverture d'une épicerie solidaire à Lorient, participation à la coupe de France de robotique, etc. Le budget participatif a permis de financer l'achat de chaussures de sport pour les étudiants, pour un montant de 30 060 € dont 10 060 € provenant directement de la CVEC. 30 étudiants ont par ailleurs pu bénéficier d'aides sociales pour un montant de 300 € par étudiant.

Sébastien LE GALL informe que la CFVU du 15 juin 2023 a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (18 votes pour) le bilan des crédits de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) pour l'année 2022.

Délibération n° 2023-052

6.2 – Agréments des association étudiantes pour l'année universitaire 2022-2023

(Document de présentation, slides 103-106)

Sébastien LE GALL comptabilise 1 demande d'agrément (renouvellement) pour l'association The Hitch Hacker's Guide To The Galaxy (HACK2G2). Il informe que la CFVU du 15 juin 2023 a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (18 votes pour) les agréments des association étudiantes pour l'année universitaire 2022-2023.

Délibération n° 2023-053

6.3 – Tarifs des prestations des services de l'UBS pour l'année universitaire 2023-2024

(Document de présentation, slides 107-111)

Sébastien LE GALL présente notamment les tarifs proposés pour les activités physiques et sportives 2023-2024 qui sont susceptibles d'évoluer à l'avenir. Certains s'étonnent en effet que des étudiants de l'ICAN, école concurrente de l'ENSIBS, puissent pratiquer du sport à l'UBS pour 50 €. Il informe que la CFVU du 15 juin 2023 a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (18 votes pour) les tarifs des prestations des services de l'UBS pour l'année universitaire 2023-2024.

Délibération n° 2023-054

6.4 – Règlement intérieur des bibliothèques universitaires du Service Commun de Documentation (SCD) à compter de l'année universitaire 2023-2024

(Document de présentation, slides 112-116)

Anne ÉLAIN identifie deux modifications au règlement intérieur des BU. La première est relative à un incident qui s'est déroulé il y a quelques semaines avec un étudiant qui s'était fait filmer et qui se présentait aux élections régionales pour le parti Reconquête. La modification stipule qu'il tout tournage au sein de la BU est soumis à une demande d'autorisation. Il a été demandé à l'étudiant de retirer la vidéo de YouTube ou de flouter l'arrière-plan et il a retenu la deuxième proposition. On ne devine plus qu'il s'agit d'un tournage au sein de la BU. La deuxième modification apportée est relative aux horaires étendus qui amènent à avoir un calendrier d'ouverture des BU avec trois formats, dont des horaires dits aménagés pendant les périodes d'absence de cours, des horaires dits normaux (de 8h à 19h30 du lundi au jeudi, et de 8h à 19h

le vendredi) et des horaires étendus en période de préparation d'examen (en soirée jusqu'à 21 h et le samedi).

Sébastien LE GALL informe que la CFVU du 15 juin 2023 a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (18 votes pour) la révision du règlement intérieur des bibliothèques universitaires du SCD à compter de l'année universitaire 2023-2024.

Délibération n° 2023-055

6.5 – Revalorisation des conditions tarifaires des conventions particulières de partenariat entre le groupement d'intérêt public Campus ESPRIT Industries et l'UBS (IUT Vannes et Lorient-Pontivy) pour la période 2023-2024 à 2027-2028

(Document de présentation, slides 117-120)

Sébastien LE GALL informe que la CFVU du 15 juin 2023 a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (18 votes pour) la revalorisation des conditions tarifaires des conventions particulières de partenariat entre le groupement d'intérêt public Campus ESPRIT Industries et l'UBS (IUT Vannes et Lorient-Pontivy) pour la période 2023-2024 à 2027-2028.

Délibération n° 2023-056

7 – Recherche

7.1 – Financement du « Reste à charge » pour les post-doctorants du programme COFUND « BIENVENUE » qui seront accueillis à l'UBS

(Document de présentation, slides 127-129)

Sébastien LE GALL indique que le projet COFUND « BIENVENUE » propose le financement de 75 projets de recherche pour 24 mois, à destination de chercheurs internationaux de haut-niveau. Co-financé par les Actions Marie-Sklodowska-Curie (MSCA), la Région Bretagne et les institutions partenaires, ce programme vise à renforcer la recherche d'excellence en Bretagne. L'aide versée par la Région aux établissements partenaires du projet COFUND « BIENVENUE » s'élève à 97 400 € par postdoctorant recruté sur une durée de 24 mois (soit 4 060 € mensuels), dont 92 640 € (soit 3 860 € mensuels) destinés à couvrir 89,56 % des coûts salariaux et 4 800 € (soit 200 € mensuels) correspondant à l'allocation personnelle de mobilité. L'établissement employeur, en lien avec l'unité de recherche dont il est tutelle et qui accueille le postdoctorant, doit apporter le complément de financement destiné à couvrir 10,44 % des coûts salariaux du postdoctorant, soit 10 800 € sur les 24 mois (450 € mensuels), ainsi que les frais d'environnement et de formation.

Virginie DUPONT recense 2 à 3 postdoctorants accueillis à l'UBS via ce dispositif malgré un bel accompagnement financier. Le complément de masse salariale est pris en charge par l'UBS et le complément en matière d'environnement est pris en charge par le laboratoire.

Agnès LECOMPTE aimerait savoir pourquoi l'UBS doit verser un complément de masse salariale.

Virginie DUPONT répond que la Région souhaite une participation de l'établissement. La proposition vise à répartir la contribution entre l'UBS et le laboratoire.

Sébastien LE GALL informe que la CR du 15 juin 2023 a rendu un avis favorable avec 16 votes pour et 1 abstention.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (18 votes pour) la prise en charge sur le budget central de l'UBS du complément de financement destiné à couvrir 10,44 % des coûts salariaux du·de la post-doctorant.e, soit 10 800 € sur les 24 mois (450 € mensuels). Le laboratoire d'accueil prend en charge les frais d'environnement, de déplacement et de formation.

Délibération n° 2023-057

7.2 – Dotation de démarrage fléchée aux Maître.sse.s de conférences nouvellement recruté.e.s à l'UBS

(Document de présentation, slides 130-132)

Virginie DUPONT indique qu'il est proposé d'attribuer une aide financière d'un montant de 8 000 € qui correspond à la dotation de démarrage issue de la SCSP allouée pour tous les nouveaux MCF pour lancer leurs travaux et amorcer leurs projets de recherche. Il s'agit d'une mesure en faveur des MCF nouvellement recrutés répondant aux initiatives du projet de LPR.

Sébastien LE GALL informe que la CR du 15 juin 2023 a rendu un avis favorable avec 16 votes pour et 1 abstention.

Il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (18 votes pour) l'attribution d'une aide financière d'un montant de 8 000 € en faveur des MCF nouvellement recrutés répondant à l'une des dispositions de la loi de programmation de la recherche n°2020-1674 du 24 décembre 2020.

Délibération n° 2023-058

8 – Questions diverses

Aucune question diverse n'est inscrite à l'ordre du jour.

La présidente lève la séance à 17h30.

Pour la présidente et par délégation,
Sébastien LE GALL,
Vice-président du CA